

# ALLAMPS BULLETIN MUNICIPAL

NUMERO  
**23**  
Janvier 2024



**Dans ce numéro**

Les délibérations du 26/01/2024

10 conseillers sont présents et 5 ont donné un pouvoir

Chloé Baltard est désignée secrétaire de séance

**Pour nous contacter :**

tél : 03.83.25.42.12 ou  
06.44.87.92.23

mairie.allamps@orange.fr

www.allamps.fr

Facebook : allamps et vous

## **Délibérations**

### **Adhésion à Meurthe-et-Moselle Développement 54**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'adhésion à cette agence technique du Département qui est chargée d'apporter aux collectivités une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Yvon Moinier a été désigné comme représentant titulaire et Morgan Besrechel, comme suppléant. La cotisation s'élève à 200 € en 2024.

### **Adhésion à la Coordination Territoriale des Aides Sociales facultatives du Territoire Terres de Lorraine (CTASF)**

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion à la CTASF de Terres de Lorraine. Cette commission, dépendant du Conseil Départemental, a pour objectif d'accorder des aides sociales à un ménage, dans le cadre d'un projet préparé par un travailleur social. Ce fonds ne peut être sollicité que de façon subsidiaire après avoir activé les aides sociales "classiques" de droit commun.

Le conseil a décidé d'abonder ce fonds à hauteur de 300 € et a nommé Julie Biscarat comme représentante titulaire de la commune et Emmanuel Rousseau, comme suppléant.

### **Projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Meurthe-et-Moselle (SCOT Sud 54)**

La Multipole Nancy Sud Lorraine a lancé le projet de révision de son SCOT SUD 54. Toutes les communes concernées doivent émettre un avis sur ce projet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'a pas d'avis particulier à formuler et prend acte du projet.

### **Banque alimentaire**

La commune a mis en place l'aide alimentaire pour les personnes en difficultés sur la commune avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois. La participation est de 4,20 € par trimestre par bénéficiaire. La livraison s'effectue une fois par mois. Le Conseil décide de signer la convention pour 2024.

### **Engagement de la commune à adhérer au service commun de secrétariat de mairie de la CCPCST**

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a décidé de créer un service commun de secrétariat de mairie. En effet, il a été exposé un constat de la situation dans certaines des communes du secteur, confirmant les échos de la presse, tant au niveau local que national, sur les difficultés de recrutement relatives au métier de secrétaire de mairie.

Il est donc proposé à l'ensemble des communes du territoire d'adhérer à un service mutualisé du personnel communal. Il conviendra de signer une convention entre la commune intéressée et la CCPCST afin de définir les modalités précises et notamment financières.

Le Conseil Municipal s'engage à adhérer au service commun mutualisé ; c'est la communauté de communes qui recrute la secrétaire et co-gère le service avec le maire. La commune s'engage à financer le service et mutualiser les moyens humains et matériels.

### **Lancement d'une étude sur les aménagements extérieurs, le stationnement et la sécurité routière**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la réflexion engagé en partenariat avec le CAUE de Meurthe-et-Moselle (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement), il a été constaté une problématique récurrente de sécurité routière à plusieurs endroits du village. Une première rencontre a été organisée avec les services du Département pour la rue du Lieutenant Clerc qui est une route départementale.

Le Conseil Municipal décide de lancer des études pour des aménagements extérieurs, ainsi que pour le stationnement dans tout le village afin d'assurer la sécurité de tous.

### **Maîtrise d'oeuvre pour l'extension du lotissement de la rue des Pâquis**

La commune a fait l'acquisition fin 2023 de la parcelle B614 située rue des Pâquis pour étendre le lotissement en face de celui créé en 2009. Le Conseil Municipal décide de créer un nouveau lotissement et autorise le Maire à lancer les études et à signer tout document découlant de cette décision.

### **Etudes préalables à la rénovation de la rue de la Source et de la rue Jean Moulin**

Le Maire a proposé au conseil d'engager les études pour l'enfouissement des réseaux et la suppression des conduites en plomb dans ces deux rues. Le Conseil Municipal a validé cette proposition à l'unanimité.

### **Informations diverses :**

**Recensement de la population** : Près de 85 % des données ont déjà été recueillies sur la commune ; merci à tous ceux qui ont répondu. Pour les autres, vous êtes invités à remettre vos questionnaires à l'agent recenseur qui va dorénavant vous laisser un avis de passage.

### **A venir...**

**Bistrot** : 9 février "jeux de bar" et 23 février "lecture à voix haute". Ouverture à partir de 19 heures

**Marché de producteurs** : Ce samedi 3 février de 9 h à 12 h à la Halle d'Allamps.